

POUR UNE RÉINDUSTRIALISATION PAR LES TERRITOIRES

La réindustrialisation nécessite de trouver du foncier, des compétences, des équipements productifs modernes, de l'énergie et des matières premières. Interpellée par ses adhérents soucieux de développer la dimension productive de leurs territoires, Intercommunalités de France lançait dès le mois de mai 2018 un appel à la mobilisation des acteurs économiques et des fédérations industrielles pour un renouveau productif des territoires. Le Pacte productif État-collectivités-branches, puis le programme Territoires d'industrie lancé en 2019 découlent de cette initiative.

La réactivation du Conseil National de l'Industrie, des Comités stratégiques de filière puis le Plan de relance ont signalé le retour de l'État dans la politique industrielle. En parallèle, comme l'ont démontré les 146 Territoires d'industrie, les solutions déployées au niveau local sont un levier concret, inédit et complémentaire aux politiques de filière.

POUR LA LÉGISLATURE 2022-2027, LES INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE PROPOSENT DE :

1. Affirmer une stratégie industrielle nationale s'appuyant sur les territoires de production

- **Associer régions et intercommunalités à la gouvernance de France 2030** pour leur permettre de mobiliser ce plan d'investissement auprès des plus grandes comme des plus petites entreprises.
- **Promouvoir les fonds d'investissement régionaux** pour orienter l'épargne vers des entreprises d'avenir et l'octroi de prêts bonifiés.
- **Prévoir un financement pérenne de l'ingénierie économique** via la contractualisation territoriale (CRTE).
- **Déconcentrer** une partie des moyens du PIC, du PIA et des fonds BPI pour mieux les articuler avec les stratégies régionales et en faciliter l'accès dans les territoires.

2. Concilier l'objectif de sobriété foncière et le redéploiement de l'industrie

- **Connaître les disponibilités foncières** via une observation continue, structurée, et appuyée par l'État, les régions et les autres partenaires fonciers locaux.
- **Renforcer la place de l'industrie dans les documents d'urbanisme.**
- **Accroître l'outillage des collectivités** en diffusant les nouveaux outils de portage foncier et former à leurs usages.
- **Mobiliser des financements pour la réhabilitation des friches** avec une enveloppe dédiée à l'industrie.
- **Moderniser les zones d'activités économiques**, notamment en reconduisant les « sites d'activité clefs en main ».
- **Rapprocher Territoires d'industrie et Action cœur de ville** pour une vision globale sur la redynamisation des villes moyennes.

3. Soutenir le développement des compétences dans les territoires

- **Créer des « Académies industrielles »** qui permettraient de proposer, en dehors des métropoles, des parcours de formation du baccalauréat au doctorat directement connectés aux filières industrielles.
- **Confier au couple régions-intercommunalités les stratégies de gestion des compétences, de l'emploi, de l'insertion, de la formation** : soutenir dans ce cadre les actions de valorisation des métiers industriels dans les villes moyennes.

4. Mettre en œuvre des feuilles de route technologiques dans les territoires

- Dresser dans chaque région un **état des lieux du vieillissement des équipements technologiques** dans les entreprises, et mettre en place des stratégies territoriales de modernisation et de numérisation, en lien avec les intercommunalités.
- **Multiplier les tiers-lieux équipés de machines mutualisées**, à disposition des industriels locaux, à des fins de production, de prototypage et de formation.
- **Transférer aux régions** le pilotage des sociétés d'accélération du transfert de technologies (SATT).

5. Aller vers une industrie décarbonnée

- **Faciliter la mise en réseau des ressources** : récupération de chaleur fatale, valorisation des pertes de matière, production mutualisée d'électricité...
- **Identifier à différentes échelles les freins à la production énergétique locale** et décarbonnée (freins réglementaires, accès au foncier, besoins d'investissement, disponibilité des compétences).
- **Maîtriser la consommation en eau des entreprises**, limiter les pollutions et réutiliser la ressource.
- **Systématiser les critères d'éco-conditionnalité** dans la commande publique et dans l'octroi d'aides aux entreprises.

POUR DÉVELOPPER L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE TERRITORIALE

La hausse des prix des matières premières nous encourage à transformer notre écosystème productif. Les industriels expriment un intérêt croissant pour la décarbonation de leurs activités, le développement des filières vertes et la meilleure maîtrise de leurs coûts énergétiques.

Ces transformations doivent s'organiser au niveau des bassins industriels, des zones d'activités, et des entreprises. Les collectivités locales constituent un maillon incontournable pour accompagner les entreprises, mais aussi pour conférer à leurs initiatives une ampleur technique et budgétaire suffisante. Massifier ces dynamiques implique que l'État s'appuie davantage sur les initiatives locales et soutienne des stratégies de long terme.

POUR LA LÉGISLATURE 2022-2027, LES INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE PROPOSENT DE :

1. Adosser l'action territoriale à des ressources nationales dédiées

- Systématiser au cours de l'élaboration des PCAET le **cofinancement d'études de flux d'énergie et de matière** (toiles industrielles, schémas énergétiques) appuyés par l'Ademe. Associer à ces études un volet « efficacité énergétique des bâtiments ». Favoriser le porter à connaissance et l'appropriation par les collectivités des outils d'observation de flux d'énergie et de matière.
- Réserver des financements nationaux et/ou régionaux pour **cofinancer des postes d'animateurs de démarches d'écologie industrielle territoriale (EIT)** sur la durée du mandat.
- **Constituer une enveloppe nationale** visant à inciter collectivités et/ou industriels à porter des projets de décarbonation de leur activité, que ce soit au travers de prêts bonifiés ou de subventions.
- Développer une réflexion stratégique nationale (AMI, crédits d'ingénierie) pour **stimuler des activités d'EIT dans les zones d'activités économiques (ZAE)**.
- **Constituer des ingénieries dédiées à l'amélioration de l'efficacité énergétique et matérielle des entreprises** dans les territoires. Organisées à l'échelle intercommunale, elles réaliseront à la demande des industriels des diagnostics énergétiques (bâti et procédés), et les accompagneront dans la réalisation de projets.

2. Passer d'une logique de dispositifs à une logique d'écosystèmes de formation, de technologies et de recherche

- **Associer les politiques nationales de filières aux groupements d'achats des collectivités.** Faciliter la constitution de groupements d'achats mutualisés en s'appuyant sur les réseaux régionaux de commande publique. Faciliter via la commande publique la mise en place d'expérimentations des solutions industrielles décarbonées.
- **Valoriser financièrement la participation des intercommunalités aux projets de recherche innovants** visant à mener des actions de décarbonation des activités sur leurs territoires.

- **Mettre en avant le dispositif France Expérimentation**, trop peu connu et mobilisé : il permet aux entreprises, associations, établissements publics et collectivités de déroger temporairement et à titre expérimental à certaines dispositions législatives ou réglementaires qui bloquent un projet économique innovant (par exemple : projets d'autoconsommation électrique collective, de réutilisation des eaux usées, de développement du micro-crédit...).
- **Créer des écosystèmes de formation et de recherche autour des solutions industrielles vertes** développées dans les territoires.
- Mettre en place des offres d'enseignement, de formation et de recherche dans les territoires, contribuant à **l'émergence de clusters et de pôles environnementaux**. En assurer une coordination interministérielle.

3. Inscrire les stratégies de réindustrialisation et de transition écologique des territoires dans un cadre contractuel

- Mobiliser les services environnementaux déconcentrés (DREAL, DDT), voire les services régionaux, pour **accompagner les intercommunalités dans leur connaissance et leur anticipation des changements environnementaux** à venir et leurs impacts.
- **Mobiliser les services économiques déconcentrés** (DREETS, préfet à la relance/à l'investissement) et les services régionaux pour aider les intercommunalités à exploiter les opportunités industrielles ouvertes par la transition écologique : tensions sur les matières premières, nouvelles technologies, notamment au regard des ressources naturelles et économiques de chaque territoire (bois, GNV, géothermie).
- Mettre en cohérence des stratégies transversales autour de ces filières : **faire des contrats territoriaux les supports des démarches d'EIT** et financer directement les actions prévues au travers des dispositifs contractuels existants plutôt que de générer de nouveaux appels à projets (AAP).